

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS PREAVIS NO. 2024/01

Eclairage public – Route cantonale RC1a

Tronçon giratoire de Forel – Carrefour de Pré-Fleuri – Mise à niveau de l'éclairage public –

Crédit de construction

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances (ci-après « COFIN ») s'est réunie le mercredi 7 février 2024 à la Salle des Réceptions de Mon Repos. Sa composition était la suivante :

Président : Jean-Claude Merminod [UDC]

Rapporteur : Eric Darbellay [PLR+ID]

Membres Nader Donzel [FORUM]

présents : Pierre Dufay de Lavallaz et Yasmina Sandoz [Les Vert∙e⋅s]

Rémy Enga Luye et Daniel Gonzalez [PSIG]

Membres Pavle Velkov et Patrick Fracheboud [FORUM]

excusés: Basile Bischoff [PLR + ID]

La COFIN remercie les présences de M. Christian Maeder (Syndic) et M. Germain Schaffner (Municipal du Service des travaux publics et de l'environnement).

Le préavis 2024/01 demande un crédit de construction de Fr. 225'000 TTC pour l'installation d'un éclairage public (ci-après « EP ») sur le tronçon dit «étape 1» de la RC1a, soit entre le giratoire de Forel et le carrefour de Pré-Fleuri. Ces travaux viennent compléter l'EP installé en 2010 lors de la requalification de ce tronçon par le Canton (l'EP est à charge des communes même sur les routes hors localité). En 2010, le montant engagé par la Commune se montait à Fr. 67'500. Pour cet investissement, comme en 2010, les coûts de l'EP sont partagés avec St-Sulpice, soit une clé de répartition identique, respectivement 45% pour Ecublens et 55% pour St-Sulpice. Au total les travaux de l'EP du tronçon « étape 1 » sont :

	St-Sulpice	Ecublens	Total TTC
2010 «étape 1»	82'500	67'500	150'000
2024 «étape 1»	274'000	225'000	499'000 ou 462'000 HT
Total TTC	356'500	292'500	649'000

Pour Ecublens, ce préavis vient également compléter le crédit de construction pour le renouvellement et modernisation de l'EP sur le territoire de la Commune, préavis 2023/05 *Eclairage public – Remplacement des points lumineux en LED – Crédit de construction* de Fr. 710'000.

Un crédit est demandé car les travaux effectués en 2010 ne sont pas satisfaisants. L'EP se concentre actuellement uniquement sur les points de conflits (passages piétons et ronds-points). Sur cette base et considérant l'augmentation du trafic, la sécurité des usagers, notamment les piétons et cyclistes, n'est pas optimale.



CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS PREAVIS NO. 2024/01

Eclairage public – Route cantonale RC1a

Tronçon giratoire de Forel – Carrefour de Pré-Fleuri – Mise à niveau de l'éclairage public –

Crédit de construction

Le montant total du crédit de Fr. 462'000 HT est principalement composé du coût des travaux de génie civil et d'installations électriques pour Fr. 385'000. Il est basé sur 3 appels d'offre. Les SIL (Services Industriels de Lausanne), les SIE (Service Intercommunal des Energies) et une entreprise privée ont soumissionnés. L'offre la moins chère a été retenue. Le choix d'offre globale a été privilégiée. L'offre globale permet de réduire pour la Commune les travaux de coordination entre le génie civil et les travaux électriques. Des divers et imprévus pour Fr. 42'000 HT ont été inclus si le cahier des tâches transmis aux entreprises soumissionnaires devait être adapté.

Au niveau des coûts, il est à relever :

- l'amortissement est sur une durée de 20 ans comme indiqué dans le tableau du point 7. Financement (page 5) et non sur 10 ans comme mentionné dans les Conclusions en page 6 ;
- le prix de l'abonnement annuel des SIE pour la télégestion, tel que présenté dans le préavis 2023/05¹ concernera également ce nouvel EP et n'est pas compris dans le coût d'entretien annuel de Fr. 0 du tableau du point 7. Financement. Une répartition des coûts de l'abonnement se fera avec St-Sulpice.

La COFIN note que le préavis n'est pas très explicite sur la source et les conditions de réalisation de l'audit mentionné en page 2 du préavis et sur son étendue. Les conclusions de l'audit telles que décrites dans le préavis, notamment l'effet «stroboscopique» et ses conséquences sur la sécurité ne sont pas exposées. Même si plus de détails sur ces éléments a sûrement été communiqué à la Commission ad hoc, la COFIN aurait souhaité plus de détails dans le préavis lui-même afin de pouvoir se prononcer sur la pertinence de la dépense.

La COFIN s'est également interrogée sur le bien-fondé d'une telle dépense en l'absence d'une analyse de la sécurité du tronçon «étape 2» (avenue Forel au giratoire de Dorigny). Ne réaliser l'amélioration que de l'«étape 1» ne semble pas pertinent pour assurer la sécurité des usagers tout au long de la RC1. Une étude pour l'«étape 2» serait souhaitable avant toute dépense pour l'« étape 1». Cela semble raisonnable pour certains commissaires de la COFIN. L'investissement n'est pas prioritaire et peut attendre. Pour rappel, les coûts de réalisation de l'EP de l'«étape 2» se sont montés à Fr. 185'000 HT pour Ecublens et Fr. 185'000 HT pour St-Sulpice (préavis 2/2013 Route cantonale RC1a – Etape 2 - Requalification du tronçon entre l'avenue Forel et le giratoire de Dorigny -Demande de crédit). Enfin, notons que la sécurité de l'«étape 3», de l'avenue du Tir-Fédéral à la Venoge, semble, elle, satisfaisante. Le montant de l'EP pour cette étape s'est monté à Fr. 123'000 HT (préavis 2019/01 RC 1 étape 3 – Réaménagement entre l'avenue du Tir-Fédéral et la Venoge – Demande de crédit de construction).

¹ « contrat d'entretien de l'EP avec le SIE passera de Fr 90.- / an / point lumineux à Fr. 60.- / an / point lumineux ». Voir page 3 point 5.1 Dimension économique du préavis 2023/05 Eclairage public – Remplacement des points lumineux en LED – Crédit de construction.



CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS PREAVIS NO. 2024/01

Eclairage public – Route cantonale RC1a Tronçon giratoire de Forel – Carrefour de Pré-Fleuri – Mise à niveau de l'éclairage public – Crédit de construction

CONCLUSION

Sur la base de ce qui précède et après délibération, c'est avec 4 non et 3 abstentions que la Commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de refuser le préavis 2024/01 tel que présenté.

Ecublens, le 12 février 2024

Le Président

Jean-Claude Merminod

Le Rapporteur

Eric Darbellay